

**RAPPORT DE LA COMMISSION
chargée d'examiner l'objet suivant :**

Exposé des motifs et projet de décret portant sur le dépôt d'une initiative cantonale auprès de l'Assemblée fédérale l'invitant à demander au Conseil fédéral d'établir un calendrier de substitution progressive de l'essence légère par du bioéthanol jusqu'à concurrence de 20% d'ici 2018, dont 5% de bioéthanol suisse au minimum

et

Préavis du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur l'initiative législative Claude-André Fardel et consorts auprès des Chambres fédérales demandant au Conseil fédéral d'établir un calendrier de substitution de l'essence légère par du bioéthanol par paliers et jusqu'à concurrence de 20% d'ici 2018, dont 5% de bioéthanol suisse au minimum (06_INI_028).

1. Préambule

La commission s'est réunie le 24 novembre 2011 à la salle de conférences n° 300 du DEC, Rue de la Caroline 11, à Lausanne.

Elle était composée de Mmes Catherine Aellen, Isabelle Chevalley, Martine Fiora-Guttman, Christiane Jaquet-Berger, Alessandra Silauri, de MM. Marc-André Bory, Jean-Michel Favez, Philippe Grobéty, Michel Miéville, Jean-Marie Surer et du soussigné Alexis Bally, confirmé dans la fonction de président-rapporteur.

Assistaient également à la séance : M. Philippe Leuba (Chef du DEC suppléant), M. Frédéric Brand (Chef du SAGR).

M. Cédric Aeschlimann a tenu les notes de séance, ce dont nous le remercions vivement.

2. Rappel de l'initiative

Le texte de l'initiative tel que déposé en 2006, concluait comme suit :

« C'est pourquoi le Grand Conseil vaudois demande aux Chambres fédérales et au Conseil fédéral d'établir rapidement un calendrier (inclus conditions cadres) portant sur :

- La réalisation de deux usines au minimum de production de bioéthanol, l'une en Suisse alémanique et l'autre en Suisse occidentale, si possible en synergie avec les sucreries de Frauenfeld et d'Arberg
- La substitution de bioéthanol dans l'essence légère, par paliers successifs et ce jusqu'à concurrence de 20% à l'horizon 2018, dont au minimum 5% de bioéthanol suisse
- Le développement de la production de bioéthanol de deuxième génération (matières ligno-cellulosiques) »

3. Position du Conseil d'Etat

Le commentaire du Conseiller d'Etat porte sur les points suivants :

- Le Conseil d'Etat est en principe favorable au développement de carburants d'origine agricole. Cependant, cette question mérite d'être étudiée en considérant l'ensemble des éléments touchants à l'agriculture et au marché intérieur. En effet, importer des produits du Brésil pour produire des biocarburants pose la question de la pertinence écologique de la démarche.

- La tâche première de l'agriculture est de nourrir la population dans les meilleures conditions de traçabilité, de qualité et d'accessibilité des produits. Compte tenu des coûts de production et du marché, c'est en réaffirmant cette fonction primaire que l'agriculture suisse conservera sa raison d'être et l'appui large de sa population. Le créneau énergétique, complémentaire, n'est pas à négliger, mais il n'est pas fondamental pour l'agriculture, car on ne fait pas d'agriculture pour faire de l'énergie. L'association Prométerre partage aussi ce point de vue. Fixer un certain nombre de paramètres rigides risque de poser des problèmes à ce secteur économique qui en a déjà pas mal. Un élément fondamental est que l'essentiel des produits qui peuvent servir à ce type d'énergies ne sont pas produits en suffisance en Suisse pour le marché alimentaire. L'utilisation d'une partie de la production pour l'énergie impliquera des importations accrues pour répondre à la demande alimentaire. Les conséquences environnementales, notamment en termes de transports nécessaires pour l'importation, soulèvent la question de la pertinence de tout cela.

- Les Chambres fédérales sont déjà saisies d'une demande portant précisément sur les questions soulevées par M. Fardel, ceci au travers d'un postulat (postulat 09.3611) déposé par le Conseiller National Jacques Bourgeois (annexe 1). Ce domaine relève du droit fédéral. Si la position du Conseil Fédéral devait impliquer des décisions relevant du canton, le Conseil d'Etat analysera la situation et prendra les mesures adéquates. A noter que le postulat Bourgeois n'avait pas été déposé au moment du dépôt de cette initiative. Un contre-projet, tel que souhaité au sein de la commission de 2007, n'a plus de sens maintenant puisque les Chambres fédérales sont saisies.

- Dans ce contexte, on peut citer également la motion Ferrari qui propose de favoriser la consommation de produits indigènes dans les restaurants de l'Etat. Encore faut-il une agriculture locale qui puisse produire ces biens. S'il est nécessaire de faire venir des agneaux d'Allemagne, du Brésil ou de Nouvelle-Zélande, rien n'aura été satisfait en termes de défense de l'agriculture, du consommateur ou de l'environnement.

- Concernant la société coopérative Eco Energie Etoy, active dans ce domaine et dont on connaît les difficultés du fait des décisions fédérales, le Conseil d'Etat est intervenu pour demander à Mme Widmer Schlumpf, Conseillère fédérale compétente en la matière, de prolonger l'exonération fiscale dont bénéficie le carburant biodiesel produit dans son usine à Etoy (Annexe 2). Le Conseil d'Etat tient à conserver des compétences en la matière et à soutenir ce type d'énergies.

En conclusion, le Conseil d'Etat estime que le renvoi de l'initiative Fardel n'amène rien de plus que ce qui est déjà pendant devant les Chambres fédérales.

4. Discussion

Aspects abordés en cours de discussion :

- L'initiative date de 2006, époque où les agrocarburants semblaient encore offrir des perspectives vraiment intéressantes en tant que substituts au pétrole. Depuis, leurs effets négatifs ont été largement documentés : concurrence avec la production alimentaire, déforestation, appauvrissement des sols du fait des modes de culture, menace sur l'approvisionnement en eau des populations. En voulant résoudre un problème, celui de la demande en carburants, on en crée d'autres, beaucoup plus graves.

- En considérant l'accroissement de la population et la diminution des surfaces cultivables d'une part et d'autre part les fluctuations de production toujours plus marquées liées à des sécheresses et

des intempéries, il sera beaucoup plus difficile de nourrir les populations de la planète à l'avenir. La Suisse est aussi concernée.

- S'il faut se préoccuper du détournement de la production agricole à vocation alimentaire vers la transformation en carburants, il ne faut pas oublier qu'une proportion toujours plus grande de terres arables est consacrée à la production de fourrages pour nourrir le bétail. On sait que pour produire une calorie d'origine animale, il faut entre 5 et 10 calories d'origine végétale. Avec les habitudes alimentaires des pays développés et le changement des habitudes des pays en développement, les problèmes évoqués ci-dessus ne pourront que s'aggraver.

- Pour produire les 5% de bioéthanol demandés par l'initiative Fardel, il faudra y consacrer entre 10 et 35% (suivant les cultures utilisées) des surfaces agricoles suisses, ce qui aura pour conséquence de réduire encore le degré d'auto-suffisance alimentaire, lequel est actuellement proche de 60% seulement. D'où un accroissement des importations.

- Le cas de l'entreprise Eco Energie Etoy est évoqué : celle-ci transforme de l'huile de colza pure. Demain, si on lui donne une chance, elle pourrait transformer de l'huile de colza usagée provenant de friteuses. Avec un répit, il est possible de faire des choses intelligentes et il faut soutenir cette entreprise pendant cette année. A noter qu'il s'agit dans ce cas de production de biodiesel, alors que la proposition de M. Fardel concerne le bioéthanol. On ferait mieux de parler de biocarburants en général, qui englobent un domaine plus large.

- Enfin, des doutes sont exprimés sur l'utilité des initiatives cantonales. S'adresser à des parlementaires fédéraux pour relayer une proposition semble plus efficace à certains.

5. Discussion sur le projet de décret et vote

Article premier: aucun commentaire

Vote : l'article premier du projet de décret est adopté par une voix et 10 abstentions.

Article 2 : aucun commentaire

Vote : l'article 2 du projet de décret est adopté par une voix et 10 abstentions.

6. Entrée en matière sur le projet de décret

La commission, à l'unanimité, recommande au Grand Conseil de refuser l'entrée en matière.

7. Annexes

Annexe 1 : Postulat 09.3611

Annexe 2 : Courrier Eco Energie Etoy

Pully, le 16 février 2012

Le rapporteur :
(signé) *Alexis Bally*



L'Assemblée fédérale - Le Parlement suisse

Curia Vista - Objets parlementaires

09.3611 – Postulat

Réduction des émissions de CO2 par l'incorporation de biocarburants aux carburants

Déposé par



Bourgeois Jacques

Date de dépôt

11.06.2009

Déposé au

Conseil national

Etat des délibérations

Transmis

Texte déposé

Je demande au Conseil fédéral d'établir un rapport mettant en exergue:

1. politique en matière d'incorporation de biocarburants au sein des carburants;
2. potentialité de couvrir nos besoins à base de déchets ou de biomasse avec mention de notre part d'auto-provisionnement;
3. incitations à mettre en place afin d'atteindre les objectifs fixés en matière de réduction des émissions de CO2 dues au trafic routier;
4. analyse des modifications législatives à entreprendre afin d'assurer les mélanges et de permettre l'incorporation de mélange E10 et B10 comme dans le cas de la France ou des États-Unis;
5. mesures à prendre pour que les infrastructures soient adaptées aux objectifs fixés;
6. analyse des raisons de la faible part du marché des biocarburants.

Développement

La loi sur l'imposition des huiles minérales prévoit des assouplissements de la fiscalité en vue d'inciter à mélanger des biocarburants aux carburants. Dans la réponse à l'interpellation 08.3823, le Conseil fédéral relève:

- Actuellement seulement 4 millions de litres de bioéthanol sont mis sur le marché, soit 0,1 pour cent de l'ensemble des ventes d'essence.

- Dans son message relatif à la modification de la loi précitée, il estimait possible de réduire chaque année les émissions de CO2 de 0,47 million de tonnes pour le bioéthanol et de 0,16 million de tonnes pour le diesel, représentant 1 pour cent de l'ensemble des émissions de CO2 de la Suisse.

- L'utilisation systématique d'essence et de diesel mélangée à 10 pour cent de bioéthanol (B10) permettrait de doubler ce potentiel de réduction.

- A long terme, le potentiel d'utilisation des biocarburants pourrait atteindre 200 millions de litres pour le bioéthanol et 70 millions de litres pour le biodiesel.

Au vu de cet état de fait et compte tenu:

- que les émissions dues aux carburants ont augmenté 2007/08 de 2 pour cent;

- qu'aucune infrastructure en Suisse n'existe pour le mélange et le stockage de biocarburants;

- que l'UE et les Etats-Unis ont introduit des stations d'essence avec du E10 et B10;

nous devrions promouvoir l'incorporation de biocarburants au sein des carburants considérant l'initiative parlementaire 08.480, "Moratoire sur les agrocarburants". Le rapport devrait mettre en exergue les infrastructures nécessaires à la mise en place des objectifs cités et analyser si les incitations prévues au travers de la loi sur l'imposition des huiles minérales sont suffisantes ou s'il y a lieu de prévoir d'autres modes d'incitations comme l'obligation de mélanger prévue au sein de l'Union européenne.

Avis du Conseil fédéral du 19.08.2009

Au cours des dernières années, le jugement porté par la classe politique et la société en général sur les biocarburants a considérablement évolué, avant tout, parce que la production de ces derniers à partir de matières premières agricoles concurrence celle des denrées alimentaires. L'initiative parlementaire Rechsteiner-Basel 08.480, "Moratoire sur les agrocarburants", traite de cette problématique, dans le cadre de l'importation de biomasse. Un rapport succinct pourrait présenter non seulement les potentialités de la production et de l'utilisation des biocarburants, mais aussi les risques qui s'y rapportent. L'étude doit tenir compte d'une part des critères écologiques et sociaux de cette initiative ainsi que d'interventions similaires et doit s'appuyer d'autre part sur des rapports et stratégies déjà existants sur ce thème. Enfin, elle pourrait également mettre en évidence le potentiel de réduction des émissions de CO2 par différentes mesures dans le domaine du trafic.

Proposition du Conseil fédéral du 19.08.2009

Le Conseil fédéral propose d'accepter le postulat.

Documents

[Communiqués de presse](#)

[Bulletin officiel - les procès-verbaux](#)

Chronologie / procès-verbaux

Date	Conseil	
25.09.2009	CN	Opposition; discussion renvoyée.
11.04.2011	CN	Adoption.

Conseil prioritaire

Conseil national

Cosignataires (39)

Aebi Andreas Amherd Viola Amstutz Adrian Bader Elvira Bigger Elmar Binder Max Brunner Toni Bugnon André Cassis Ignazio Cathomas Sep de Buman Dominique Favre Charles Favre Laurent Fiala Doris François Olivier Gadiant Brigitta M. Germanier Jean-René Glauser-Zufferey Alice Glur Walter Grin Jean-Pierre Grunder Hans Hassler Hansjörg Hiltbold Hugues Huber Gabi Kunz Josef Malama Peter Moret Isabelle Nussbaumer Eric Perrinjaquet Sylvie Rime Jean-François Robbiani Meinrado Ruey Claude Schibli Ernst Steiert Jean-François Veillon Pierre-François von Siebenthal Erich Walter Hansjörg Wasserfallen Christian Zemp Markus

Descripteurs (en allemand): Aide

Kohlendioxid Treibstoff Agrotreibstoff Energieversorgung Bioenergie Dieselmotortreibstoff Ethanol Bericht

Indexation complémentaire:

66;52

Compétence

Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication
(DETEC)

Vous êtes ici: [Le Parlement suisse](#) > [Recherche](#) > [Geschaefte](#)

© Le Parlement suisse / CH - 3003 Berne, Impressum, Disclaimer



**Département de
l'économie**

Rue Caroline 11
1014 Lausanne

Madame la Conseillère fédérale
Eveline Widmer-Schlumpf
Cheffe du Département fédéral des
finances
Bundesgasse 3
3003 Berne

Lausanne, le 24 novembre 2011

Madame la Conseillère fédérale,

Ayant appris que vous étiez à nouveau sollicitée par la société coopérative Eco Energie Etoy pour une prolongation de l'exonération fiscale dont bénéficie le carburant biodiesel produit dans son usine, j'ai l'avantage de m'adresser à vous afin d'apporter le très ferme soutien du Conseil d'Etat vaudois à cette requête de la dernière chance. Ce soutien s'exprime dans le sens d'une défiscalisation transitoire et exceptionnelle qui pourrait être maintenue sur la base de la certification RSB à laquelle semble pouvoir satisfaire Eco Energie Etoy au contraire des méthodes d'écobilans retenues par le DETEC.

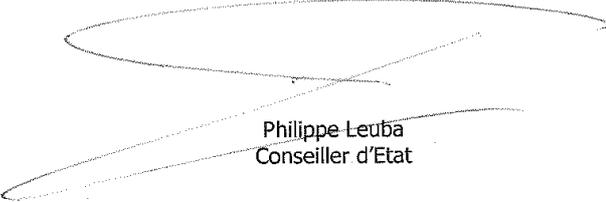
En effet, les coopérateurs d'Eco Energie Etoy ont été des pionniers dans la recherche et l'expérimentation de la production d'énergie renouvelable, neutre en CO₂, il y a plus de 17 ans de cela. Sa fonction de régulateur de l'offre indigène en graines oléagineuses (colza alimentaire) est en outre essentielle au bon fonctionnement de ce marché très important pour l'agriculture en Suisse romande.

La population, vaudoise en particulier, ne comprend pas que, sous couvert de dispositions excessivement discriminatoires pour la production agricole afin de garantir la preuve d'un bilan écologique comparable à celui des carburants fossiles, l'on en vienne à devoir fermer dès 2012 une petite installation-pilote qui marche à satisfaction et dispose d'une clientèle bien établie. Elle le comprend d'autant moins dans la perspective des efforts collectifs intenses qui devront être consentis par nous tous à l'avenir, en matière de politique énergétique pour assurer une meilleure autonomie nationale et en matière environnementale pour diminuer les émissions de CO₂.

Nous espérons que vous saurez trouver une solution favorable au maintien de l'activité d'Eco Energie Etoy pour les prochaines années, le temps que cette coopérative ait pu terminer l'analyse complète des variantes d'avenir qui s'offrent à elle en conformité avec l'évolution des conditions cadre légales qui ne sont pas encore stabilisées au niveau fédéral (LImpmin et LPE).

Nous vous prions d'agréer, Madame la Conseillère fédérale, l'expression de notre très haute considération.

Le Chef du département suppléant



Philippe Leuba
Conseiller d'Etat

Copie

- Eco Energie Etoy.